



# Avis octobre 2023

## Sécheresse

Arrêté préfectoral du 12 octobre 2023, en application à partir du 14 octobre  
Nous sommes toujours en situation de **crise**. Le niveau de crise déclenche des interdictions afin de préserver les usages prioritaires : santé, sécurité civile, eau potable, salubrité, abreuvement des animaux. Tous les usagers de l'eau sont concernés. L'arrosage des pelouses, massifs fleuris, plantes en pot, espaces verts est interdit. Le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées n'est toujours plus possible sauf impératif sanitaire. Les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sont également interdits à l'exception de certaines cultures sensibles.

## Octobre rose

Campagne de mobilisation et de sensibilisation au dépistage du cancer du sein.  
Depuis 2004 les femmes âgées de 50 à 74 ans sont invitées tous les deux ans à réaliser leur mammographie de dépistage. Cette année encore le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de Bourgogne-Franche-Comté rappelle l'importance de réaliser son examen de dépistage. PLUS UN CANCER DU SEIN EST DÉTECTÉ TÔT PLUS LES CHANCES DE GUÉRISON SONT GRANDES. Pour en savoir plus [cancersdusein.e-cancer.fr](https://cancersdusein.e-cancer.fr)

## Halloween 31 octobre

La commission des jeunes organise une soirée Halloween. Affichette bientôt distribuée dans les boîtes aux lettres

## Fermeture du secrétariat

Le secrétariat sera exceptionnellement fermé le 2 novembre, le 3 novembre, et le 9 novembre et le 20 novembre 2023

## 11 novembre

La commémoration du 11 novembre sera célébrée à 11h30 devant le monument aux morts, suivie d'un vin d'honneur.

## "Mes préparatifs de fêtes zéro déchet" le 25 novembre à Barges

"Dans le cadre de sa politique environnementale, le conseil départemental de la Côte d'Or propose des ateliers gratuits, d'une durée de 2heures pour tester et échanger autour **du zéro déchet**. De nombreux villages proposent différentes thématiques tout au long de l'année. Nous avons été contactés pour accueillir un atelier "mes fêtes de fin d'année zéro déchet" qui aura lieu le 25 novembre de 10h à 12h à la mairie.

Inscription obligatoire dans la limite des places disponibles sur [gestesdor.cotedor.fr](https://gestesdor.cotedor.fr) ou au 03.80.63.62.01."

## **CC Panneau Pocket**

Nous vous informons que la Communauté de communes est dorénavant équipée de l'application Panneau Pocket. L'intercommunalité a en effet pour volonté de renforcer la proximité avec ses habitants, grâce à une application qui permettra de leur transmettre en temps réel des informations, alertes et actualités (horaires et fermetures exceptionnelles, inscriptions péri extrascolaires, ateliers numériques, évènements et manifestations organisées par la Communauté de communes...).

Cette application est totalement gratuite pour l'utilisateur et aucune création de comptes ni collecte de données personnelles n'est requise. L'habitant reçoit les informations directement sur son téléphone ou sa tablette, depuis chez lui, en déplacement, au travail ou en vacances, à partir du moment où l'application est installée et qu'il est abonné à la Communauté de communes sous le nom « CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ».

Cette solution digitale simple, pratique et à moindre coût nous permettra ainsi, dès cette fin d'année 2023, de diffuser plus largement les informations au plus près de la population.

Nous vous invitons à installer l'application si ce n'est pas déjà fait, et à ajouter dès à présent la Communauté de communes dans vos favoris.

## **Recensement à 16 ans**

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Présence physique du jeune

Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)

Livret de famille à jour

## **Urbanisme :**

**DAAT (déclaration d'achèvement de travaux) :**

Nous vous rappelons que lorsque vos travaux sont terminés (DP ou PC) vous devez faire une déclaration d'achèvement de travaux, document à déposer en mairie et prévenir le service des impôts. Vous êtes encore quelques-uns à avoir omis de le faire.

Nous vous rappelons que si vous venez à vendre vos biens le notaire vous demandera ce document.

Nous voyons souvent des vendeurs se retourner vers la mairie à la recherche de ces attestations.

## **La Communauté de Communes recrute des agents périscolaires**

Depuis la rentrée, le Service Enfance-Jeunesse de la Communauté de communes est toujours à la recherche d'animateurs pour ses accueils périscolaires, certains sites manquant encore de quelques agents pour être au complet.

Toute personne disponible le midi, le matin ou le soir avant ou après l'école, les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires peut se rapprocher de la Direction des Ressources Humaines pour candidater aux postes à pourvoir, via l'adresse : [ressources.humaines@ccgevrey-nuits.com](mailto:ressources.humaines@ccgevrey-nuits.com). Nous recherchons des personnes motivées, dynamiques, créatives et bien sûr aimant le contact avec les enfants.